Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 98 (2001)
Heft: 10

Rubrik: FSSA

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pertes d'abeilles occasionnées par les faucheuses-conditionneuses

Des essais pratiques effectués à la Station de recherches agronomiques de Tänikon ont montré que la fauche de prairies de trèfle blanc en fleur peut, au pire des cas, entraîner la mort de jusqu'à neuf kilos d'abeilles par hectare. Cela correspond à la masse d'environ cinq populations. (Revue « Agrarforschung » 5/01, p. 196, « Schweizerische Bienen-Zeitung » 8/01, p. 19.)

Toutefois, ce pire des cas pour l'apiculture ne se produirait que si les agriculteurs fauchaient en pleine floraison et lors d'un fort vol d'abeilles avec une faucheuse rotative comprenant un dispositif de conditionnement. Aussi peuvent-ils prendre des mesures de précaution. Les faucheuses-conditionneuses provoquent les plus grandes pertes, car elles écrasent les abeilles qu'elles entraînent. Mais elles ont l'avantage de permettre aux agriculteurs de récolter les fourrages verts au moment propice et de les faire sécher plus rapidement.

Cette technique de fauche augmente donc la performance des exploitations agricoles et leur offre la possibilité de mieux mettre à profit les brèves périodes de récolte. Or, on connaît maintenant ses risques pour les abeilles, qui sont importantes du point de vue écologique. En effet, les apiculteurs subissent de lourdes pertes lorsqu'une prairie est fauchée en pleine floraison. S'il s'y ajoutent d'autres facteurs négatifs, tels qu'un affaiblissement des populations par des produits phytosanitaires ou des maladies, des colonies entières se meurent, ce qui touche aussi l'agriculture.

C'est pourquoi l'Office fédéral de l'agriculture, les stations de recherches agronomiques de Tänikon et de Liebefeld, ainsi que l'Association suisse des apiculteurs, ont décidé d'un commun accord d'éditer un aide-mémoire à l'intention des agriculteurs, leur indiquant les mesures de précaution pouvant être prises.

Il importe que les agriculteurs évaluent correctement le vol des abeilles avant de faucher une prairie en floraison. L'aide-mémoire établit la règle d'or suivante : si l'on compte plus d'une abeille par mètre carré de surface en floraison, il convient de renoncer à la fauche et au conditionnement et d'attendre que le vol des abeilles diminue. En revanche, on peut faucher lorsque ce dernier est faible, comme les jours de ciel couvert, de températures fraîches ou de vent fort, de même que tôt le matin (avant 7 h) ou le soir (après 18 h). Si l'on utilise des faucheuses rotatives sans dispositif de conditionnement ou des faucheuses à barre de coupe, le risque de provoquer de lourdes pertes d'abeilles est également restreint. Enfin, il serait envisageable d'équiper la faucheuse d'un dispositif permettant d'écarter les abeilles, mais celui-ci n'est, pour le moment, ni testé ni même inventé.

La vulgarisation accorde une grande importance aux résultats de l'essai de fauche effectué par Tänikon à la suggestion des milieux apicoles. C'est la première fois que l'on dispose, en Europe, de données mettant en évidence le danger que présentent les faucheuses-conditionneuses pour les abeilles et leur rôle au plan écologique. En prenant des mesures de précaution, les agriculteurs peuvent cependant le prévenir.

Berchtold Lehnherr, FSSA, Schwarztorstrasse 7, 3007 Berne, tél. 031/371 40 34, fax 031/371 40 96, e-mail: info@swissbee.ch